



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lycées

Question écrite n° 89744

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la recommandation de la Cour des comptes de former les lycéens dans de nouvelles conditions, avec des moyens financiers moins importants, appuyant son analyse sur des comparaisons au sein de l'OCDE. Il souhaite connaître les réponses que le Gouvernement entend apporter à ses propositions de fonder la dépense d'éducation par lycéen sur un référentiel documenté et commun à l'État et aux régions, de construire un outil d'analyse des coûts consolidés du lycéen au niveau des établissements sur un échantillon représentatif, ou encore de généraliser la contractualisation tripartite entre lycées, État, régions pour conforter l'autonomie des établissements et renforcer les responsabilités des chefs d'établissements.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89744

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7536

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)